



Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste

Rivière-Trois-Pistoles (Québec) G0L 2E0

M.R.C. des Basques

Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité

Avis public

Règlement n° 465

À la séance ordinaire qui a eu lieu le 14 juin 2021 le règlement suivant a été adopté :

« ***Règlement n° 465 modifiant le règlement n° 432 sur la gestion contractuelle*** »

Ledit règlement est disponible sur demande, en communiquant au bureau municipal, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00. Il est aussi disponible sur le site Web de la municipalité : <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/affaires-municipales/services-municipaux/avis-publics/>

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 29 juin 2021.

Danielle Ouellet

Danielle Ouellet,

Adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence : « ***Règlement n° 465 modifiant le règlement n° 432 sur la gestion contractuelle*** »

Je soussignée, Danielle Ouellet, résidante à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 29 juin 2021 l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- Sur le site Internet de la municipalité.

Entre 13h00 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné le 29 juin 2021.

Danielle Ouellet

Danielle Ouellet,

Adjointe au directeur général et greffière

